

# La Voix des Francs Catholiques



SAINTE CLOTILDE ET SA FAMILLE ; NOTAMMENT TROIS DE SES PETITS FILS DONT LE FUTUR SAINT CLOUD. GRANDES CHRONIQUES DE FRANCE. XIV<sup>e</sup>.

**Numéro 28**

Avril 2013

*Gesta Dei per francos*

## EDITORIAL

Suite au projet de l'État de légalisation du mariage contre-nature, nous voyons différents milieux qui se disent catholiques appeler tous les Français de bonne volonté à entrer en résistance et à s'opposer au "changement de civilisation" que prétend instaurer sans débat la loi *Taubira*, par des manifestations de rue.

Or le changement de civilisation catholique en civilisation satanique s'est déjà produit :

**1)** Par la Révolution de 1789 et la décapitation du Roi de France lieutenant de Jésus-Christ, et l'instauration de la démo(n)cratie proclamant la laïcité de l'État, ce qui est une hérésie condamnée par le Magistère Infaillible de l'Église (*Quas Primas* de Pie XI, qui reprend l'enseignement de ses prédécesseurs Léon XIII, Pie IX et saint Pie X). Il n'y a pas de saine laïcité, l'Église proclame les droits de Jésus-Christ sur les états qui doivent se soumettre à la loi de Dieu et de son Église. Ceux qui le nient sont des hérétiques. Par exemple l'actuel pseudo Mgr Aillet : « *L'Église n'est nullement tentée de « s'immiscer » de manière injustifiée dans les affaires temporelles. **Respectueuse de la saine laïcité de l'État**, elle n'a pas pour vocation de « faire de la politique* ». L'œcuménisme est une mise en pratique de la laïcité.

**2)** Par l'infiltration maçonnique de l'Église et la mise en place de 'leur pape' Jean XXIII qui a lancé le concile Vatican II pour instituer une nouvelle religion maçonnique qui n'a plus rien avoir avec la religion catholique (nouveaux faux sacrements invalides, nouveau droit canon, nouveau catéchisme hérétique, nouvelle liturgie pitoyable).

**3)** Par Mai 68 dirigé par la maçonnerie, qui a institué l'érotisme, la pornographie et tous les vices impurs comme base de la société.

Bref, ils ont **220 ans de retard** pour se réveiller aujourd'hui pour quelque chose de bénin par rapport à tout ce qui s'est déjà passé. La grenouille est cuite ! C'est trop tard.

Pourquoi n'ont ils pas réagit pareillement contre : le mariage civil en dehors de l'Église, l'avortement légalisé, la contraception, le divorce légalisé, l'érotisme et la pornographie dans les rues, les revues, les cinémas, les films, les programmes de télé, les radios,

dans les tenues vestimentaires, les tenues immodestes sur les plages etc....

Pourquoi ? parce qu'ils en sont les acteurs et qu'ils ne veulent pas se convertir et revenir à la morale catholique qui condamne tous ces comportements.

Il ne sert à rien de vouloir couper un petit morceau du sommet de l'iceberg (mariage homo légalisé) pour se donner bonne conscience alors qu'on est partie prenante de tout le reste.

La seule solution, **se convertir à la vraie religion catholique** pour obtenir le secours de Dieu, rejeter le modernisme et ses acteurs : l'église conciliaire – pilier religieux des démo(n)craties modernes – qui est responsable et qui a aucun moment ne parle du péché (offense à Dieu) ni des fins dernières, en particulier de l'enfer réservé aux impudiques. Elle ne parle que de loi naturelle ou de dignité humaine, de démocratie, mais jamais de l'ordre surnaturel, de la grâce sanctifiante ou de l'état de grâce perdu par le péché qui est le seul mal, ni des droits de Jésus-Christ sur les États.

Devant de pareils appels à de vaines manifestations, il nous a paru opportun de rédiger un article sur la question du *péché contre-nature*, terme que nos contemporains ont changé en *mariage pour tous*, pour qu'il ne démange plus les oreilles ; tactique linguistique habituelle de l'ennemi pour accoutumer les masses et endormir la conscience.

Notre vaillant rédacteur Ernest Larisse prend sa plume pour défendre une attaque surprenante contre les Éditions Saint-Remi et certains auteurs qui y sont publiés. Nous l'en remercions ici. Nous y avons ajouté un mot théologique sur la question du baptême de désir et de sang, doctrines attaquées par notre attaquant.

Nous vous livrons également un article du père Marie-Antoine, le Saint de Toulouse (1909) que nous avons trouvé au fil de nos lectures. Cela permet de se replonger dans la Foi de nos pères. Joyeuses et saintes Pâques à tous nos lecteurs ; que notre Foi en la Résurrection de Notre Seigneur, maintienne notre Espérance en la Résurrection de la Sainte Église.

Bruno saglio,  
Directeur de la Revue et des ESR.

## DIEU EST HOMOPHOBE

*Dixit insipiens un corde suo : Non est Deus.  
Corrupti sunt et abominabiles facti sunt in  
studiis suis ; non est qui faciat bonum, non est  
usque ad unum.*

L'insensé a dit dans son cœur : il n'y a pas de Dieu. Ils se sont corrompus et sont devenus abominables dans leurs tendances. Il n'y en a point qui fasse le bien, il n'y en a pas un seul.

Ps XIII, 1

Le monde s'agite de débats vains et stériles autour d'une question sur laquelle Dieu s'est prononcée plusieurs fois dans la Sainte-Écriture, dont Il est l'Auteur, comme l'enseigne de manière infaillible la Sainte Église Catholique. C'est pourquoi l'idée même du débat sur la légalisation de l'homosexualité, alors que Dieu a déjà condamné très clairement cet acte contre-nature, est blasphématoire ; c'est mépriser la Sainte Écriture. Il n'y a aucune discussion à avoir avec ceux qui défendent les actes contre-nature, mais seulement la parole de Dieu à leur opposer, comme l'ont fait les martyrs devant les empereurs romains et leurs bourreaux, qui opposaient le seul vrai Dieu Jésus-Christ aux faux dieux sous lesquels se cachaient les démons.

Mais quelle est cette parole de Dieu ? Il faut croire que peu la connaissent, puisque dans les débats publics personne ne la rappelle. Nous avons été étonné en particulier d'entendre Alain Escada représentant du mouvement traditionaliste *Civitas*, interviewé sur RMC<sup>1</sup>, ne pas citer une seule fois la Sainte-Écriture pour montrer l'abomination de cet acte contre-nature, et pour montrer l'obligation de tout catholique à être homophobe. Mais voilà, il faut admettre alors que la Sainte-Écriture est hors-la-loi. Eh bien oui ! elle est hors-la-loi républicaine judéo-maçonnique,

---

<sup>1</sup> Le 21 novembre 2013, dans l'émission « *Les Grandes Gueules* ». <http://www.youtube.com/watch?v=Rfbmben6cqs>

qui n'est autre qu'une loi satanique, et il faut avoir le courage de le proclamer en public si on a l'intention de passer devant les médias. Lorsqu'on est interrogé en public, on a obligation d'affirmer Jésus-Christ, et lorsqu'un journaliste pose la question : « Etes-vous homophobe ? », la réponse doit être oui, car les actes contre-nature et ceux qui les commettent sont condamnés par Dieu, comme nous allons pouvoir le lire. Se dérober face à cette question en disant qu'on n'est pas homophobe est un abandon de la Foi, il y a obligation de rappeler la parole de Dieu qui a pris la peine de s'exprimer si souvent et si clairement :

### **Saint Paul, Rom I :**

17. Car la justice de Dieu y est révélée par la foi et pour la foi, ainsi qu'il est écrit : Le juste vivra par la foi.

18. En effet, la colère de Dieu se révèle du haut du ciel contre toute l'impiété et l'injustice de **ces hommes qui retiennent la vérité de Dieu dans l'injustice ;**

19. car ce que l'on connaît sur Dieu est manifeste pour eux, Dieu le leur ayant fait connaître.

20. En effet, ses *perfections* invisibles sont devenues visibles depuis la création du monde, par la connaissance que ses œuvres en donnent ; de même sa puissance éternelle et sa divinité : de sorte qu'**ils sont inexcusables,**

21. parce qu'ayant connu Dieu, ils ne l'ont point glorifié comme Dieu, et ne lui ont pas rendu grâces ; mais **ils se sont égarés dans leurs pensées, et leur cœur insensé a été obscurci.**

17. Justitia enim Dei in eo revelatur ex fide in fidem, sicut scriptum est : Justus autem ex fide vivit.

18. Revelatur enim ira Dei de caelo super omnem impietatem et injustitiam hominum eorum qui veritatem Dei in injustitia detinent ;

19. quia quod notum est Dei manifestum est in illis ; Deus enim illis manifestavit.

20. Invisibilia enim ipsius, a creatura mundi, per ea cime facta sunt, intellectus, conspiciuntur; sefnpiterna quoque ejus virtus et divinitas : ita ut sint inexcusabiles,

21. quia, cum cognovissent Deum, non sicut Deum glorificaverunt, aut gratias egerunt ; sed evanuerunt in cogitationibus suis, et obscuratum est insipientis cor eorum.

22. Ainsi, en disant qu'ils étaient sages, ils **sont devenus fous**,

23. et ils ont changé la gloire du Dieu incorruptible contre une image représentant l'homme corruptible, et les oiseaux, et les quadrupèdes, et les reptiles.

24. **C'est pourquoi Dieu les a livrés aux désirs de leur cœur, à l'impureté, en sorte qu'ils ont déshonoré eux-mêmes leurs propres corps :**

25. eux qui ont **changé la vérité de Dieu en mensonge**, et qui ont adoré et servi la créature au lieu du Créateur, qui est béni dans tous les siècles. Amen.

26. C'est pourquoi **Dieu les a livrés à des passions honteuses ; car leurs femmes ont changé l'usage naturel en celui qui est contre la nature.**

27. De même aussi les hommes, abandonnant l'usage naturel de la femme, se sont embrasés dans leurs désirs les uns pour les autres, **les hommes commettant l'infamie avec les hommes**, et recevant en eux-mêmes le salaire dû à leur égarement.

22. Dicentes enim se esse sapientes, stulti facti sunt ;

23. et mutaverunt gloriam incorruptibilis Dei in similitudinem imaginis corruptibilis hominis, et volucrum, et quadrupedum, et serpentium.

24. Propter quod tradidit illos Deus in desideria cordis eorum, in immunditiam, ut contumeliis afficiant corpora sua in semetipsis ;

25. qui commutaverunt veritatem Dei in mendacium, et coluerunt, et servierunt creaturæ potius quam Creatori, qui est benedictus in sæcula, amen.

26. Propterea tradidit illos Deus, in passionibus ignominiarum ; nam feminae eorum immutaverunt naturalem usum, in eum usum qui est contra naturam.

27. Similiter autem et masculi, relicto naturali usu feminae, exarserunt in desideriis suis in invicem, masculi in masculos turpitudinem operantes, et mercedem quam oportuit erroris sui in semetipsis recipientes.

28. Et comme ils n'ont pas montré qu'ils avaient la connaissance de Dieu, **Dieu les a livrés à un sens réprouvé**, de sorte qu'ils ont fait des choses qui ne conviennent pas :

29. remplis de toute iniquité, de malice, de fornication, d'avarice, de méchanceté ; pleins d'envie, de meurtre, de querelle, de ruse, de malignité ; délateurs,

30. médisants, haïs de Dieu, insolents, orgueilleux, hautains, inventeurs du mal, désobéissants à leurs parents,

31. inintelligents, dissolus, sans affection, sans loyauté, sans miséricorde.

32. Ayant connu la justice de Dieu, ils n'ont pas compris que **ceux qui font de telles choses sont dignes de mort**, et non seulement ceux qui les font, **mais encore ceux qui approuvent ceux qui les font.**

28. Et sicut non probaverunt Deum habere in notitia, tradidit illos Deus in reprobum sensum, ut faciant ea que non convniunt :

29. repletos omni iniquitate, malitia, fornicatione, avaritia, nequitia ; plenos invidia, homicidio, contentione, dolo, malignitate ; susurrone,

30. detractores, Deo odibiles, contumeliosos, superbos, elatos, inventores malorum, parentibus non obedientes,

31. insipientes, incompositos, sine affectione, absque fœdere, sine misericordia.

32. Qui cum justitiam Dei cognovissent, non intellexerunt quoniam qui talia agunt digni aunt morte; et non solum quia ea faciunt, sed etiam qui consentiunt facientibus.

### Quel enseignement !

Dans ce long passage de 14 versets, saint Paul explique (v. 20) que les Perfections, la Puissance, la Divinité de Dieu sont visibles. Ils sont donc inexcusables (v. 21) ceux qui ne L'ont pas glorifié et ne Lui ont pas rendu grâces. Ils deviennent fous (v. 22). Alors la colère de Dieu éclate (v. 18) et Il les châtie en les abandonnant, en les **livrant** (3 fois) à l'impureté (v. 24), à des passions d'ignominie (v. 26), à leurs sens pervers (v. 28). Suivent 28 péchés issus de cet acte contre-nature.

**UNE ATTAQUE « TRADITIONALISTE »  
CONTRE WILLIAM CARR,  
LE MARQUIS DE LA FRANQUERIE ET LES E.S.R. !...**

Nous avons été alertés par une nouvelle critique, violente elle aussi, vis à vis de **William Carr**. A la différence des précédentes, l'attaque n'émane pas des milieux ennemis rompus à leur habituel travail de basse police, mais curieusement de milieux liés à la Tradition...

Ajoutons que cette critique englobe le **Marquis de la Franquerie** et les **Éditions Saint Rémi** puisque les couvertures de deux ouvrages publiés par les ESR sont montrées au cours de la conférence : « *Satan, Prince de Monde* » de **W. Carr** et « *Lucifer & le Pouvoir Occulte* », du **Marquis de la Franquerie**.

Nous devons mentionner à ce propos qu'il ne s'agit pas d'une attaque venimeuse publiée dans un livre ou une revue comme précédemment mais de commentaires inappropriés que l'on peut visionner sur Internet ; sur « You Tube » plus précisément, dans une vidéo intitulée : « *Toute la Vérité sur la Révolution Française, le Vrai Combat Vendéen* ». Cette vidéo contient par ailleurs d'excellentes observations mais le commentaire français réalisé par un jeune personnage nous permet de comprendre pourquoi nos pères dans la foi ne permettaient pas qu'on écrive sur des sujets majeurs avant 40 ans. En effet, pour écrire une bêtise, il suffit de quelques secondes ; en revanche pour rédiger des textes solides, formateurs,..., il faut avoir auparavant beaucoup lu, étudié, médité, prié. Toutes choses qui nécessitent un temps considérable.

Comme nous avons fait le choix de défendre des auteurs aussi importants que William Carr, le Marquis de La Franquerie mais aussi les courageuses Éditions Saint Rémi (qui ont pris sur elles d'éditer des écrivains aussi « incorrects ») nous voilà à nouveau obligé de remonter au créneau pour défendre tous ceux qui ont été stigmatisés de façon plus que hâtive !



Cette attaque est tout de même bizarre ! Sous prétexte de stricte orthodoxie, de valeureux combattants tels que W. Carr et le Marquis de La Franquerie sont jetés sans ménagement à la trappe ! Quant aux Éditions Saint Rémi, qui ont commis la faute inexcusable de publier ces auteurs "sulfureux", on leur attribue pour le moins un profond manque de discernement, et l'on instille méfiance et suspicion sur les titres qu'elles diffusent ! Le jeune et preux « chevalier inconséquent » de You Tube va même jusqu'à proférer de telles énormités qu'il vaut mieux en rire, dans la situation dramatique où nous nous trouvons aujourd'hui. Jugesen : « *Les ESR prétendent œuvrer pour la sauvegarde de la littérature catholique... Ce [seraient] de faux traditionalistes ! De tels organismes sont faits pour piéger les catholiques qui ne veulent pas être les moutons des francs-maçons* » !!!

Lorsqu'on sait les centaines de titres fondamentaux que les ESR ont eu le courage et la volonté de rééditer pour la formation des catholiques contre-révolutionnaires, antilibéraux, on peut se poser des questions sur l'opportunité d'une telle attaque et si les personnes impliquées sont conscientes des conséquences de leurs affirmations ou bien s'il n'y aurait pas quelque influence soigneusement dissimulée pour tenter de torpiller des éditions dont les publications dérangent l'Ennemi<sup>1</sup>. Si tel était le cas, nous aurions encore une superbe illustration de la tactique ennemie : agir par influence soigneusement dissimulée et faire faire le travail par des catholiques divisés entre eux. Nous pouvons aussi penser que devant la décadence actuelle, de jeunes catholiques fougueux, soucieux de défense de la Vérité et de l'honneur de l'Église sont allés un peu trop vite en besogne et n'ont pas suffisamment pesé le pour et le contre ?...

---

<sup>1</sup> Beaucoup d'auteurs antilibéraux (rares) et contre-révolutionnaires ont été réédités ou édités (1200 titres disponibles en une douzaine d'années !...) pour certains en totalité, pour d'autres en partie : Mgr Delassus, Mgr Gaume, Mgr Jouin et sa RISS, les abbés Lémann, Pierre Virion, Léon de Poncins, Emmanuel Malynski, William Guy Carr, Nesta Webster, le RP Denis Fabey, le RP Garrigou-Lagrange, le RP Weisz, l'Abbé Maître (*Grande Christologie*), le P. Deschamps, Claudio Janet, le Vénéérable Holzhauser, etc... Qui en a fait autant pour la formation de son prochain et la plus grande gloire de Dieu ? !...

## ANNEXE : BAPTÊME DE DÉSIR ET DE SANG L'ACCUSATEUR ACCUSÉ.

Avant d'accuser faussement les autres d'hérésie, il serait bon de s'assurer que l'on ne l'est pas soi-même. En effet notre jeune coq en herbe, se fait le défenseur des frères Dimonds, qui propagent la doctrine condamnée par Pie XII, le *feenésisme* : doctrine qui nie la possibilité du salut par le baptême de sang, et le baptême de désir, et qui impose la nécessité absolue du baptême d'eau.

Pour Leonard Feeney, le baptême de sang et le baptême de désir sont des interprétations libérales de la doctrine chrétienne. Selon lui les êtres humains non baptisés par le baptême d'eau (sacrement), mais qui en ont seulement le désir ne sont pas sauvés, mais vont directement en enfer.

Le Saint-Office lui envoie une première monition en 1949 qu'il refuse de signer et il est excommunié en 1953 par le pape Pie XII pour avoir refusé de se soumettre à l'autorité ecclésiastique. Pie XII avait déjà enseigné cette possibilité du salut par le baptême de désir explicite ou implicite dans son encyclique *Mystici Corporis* en 1943 en parlant de ceux qui « par un certain désir et souhait inconscient, se trouvent ordonnés au Corps mystique du Rédempteur ». Certes, ces âmes se trouvent dans un état précaire « où nul ne peut être sûr de son salut éternel ». Mais Pie XII ne les exclut pas catégoriquement du salut éternel.

Il ne faisait que reprendre la doctrine traditionnelle de l'Église, exposée déjà par saint Alphonse de Liguori dans sa *Theologia Moralís*, ouvrage pour lequel il a été proclamé Docteur de l'Église. Au tome III de l'édition *Romae, Typis Polyglottis Vaticanis* de 1909, approuvée spécialement par saint Pie X (en cours de réédition aux ESR, ouvrage en 4 volumes), au chapitre I *De Baptismo*, p. 76. L'enseignement de cet ouvrage de saint Alphonse est donc de la plus haute autorité. L'ouvrage est en latin, il n'a jamais été traduit. Nous en donnons ici le texte en latin avec sa traduction dans la deuxième colonne, avec les références communes citées par saint Alphonse, en dessous des deux colonnes :

Baptismus igitur ex voce graeca quae significat ablutionem sive immersionem in aquam, distinguitur in Baptismum *fluminis*, *flaminis* et *sanguinis*. - Infra dicemus de Baptismo *fluminis* ; qui valde probabiliter cum S. Thoma<sup>1</sup>, Salmant<sup>2</sup>, Magistro Sententiarum, Soto, Vasquez, etc., fuit institutus ante Passionem Christi Domini, tempore quo Christus baptizatus est a Joanne.

96. - Baptismus autem *flaminis* est perfecta conversio ad Deum per contritionem vel amorem Dei super omnia cum voto explicite vel implicite veri Baptismi fluminis : cujus vicem supplet, juxta Tridentinum, quoad culpae remissionem, non autem quoad characterem imprimendum, nec quoad tollendum omnem reatum poenae. Dicitur *flaminis*, quia fit per impulsum Spiritus Sancti, qui flamen nuncupatur. - Ita Viva<sup>3</sup>, Salmant<sup>4</sup> cum Suarez, Vasquez, Valentia, Croix<sup>5</sup> et alii.

De fide autem est per baptismum flaminis homines etiam salvari : ex cap. *Apostolicam, de presb. non bapt.*; et Tridentino<sup>6</sup>, ubi dicitur neminem salvari posse *sine lavacro regenerationis aut ejus voto*. - Vide Petrocorens<sup>7</sup>.

Le baptême selon l'étymologie grecque signifie "ablution" ou "immersion" dans l'eau, se distingue en baptême d'eau, de feu (de désir) et de sang (martyr). - Plus bas nous traiterons du baptême d'eau ; qui très probablement selon saint Thomas<sup>1</sup>, Salmant<sup>2</sup>, le Maître des Sentences, Soto, Vasquez, etc., fut institué avant la Passion de Notre Seigneur Jésus-Christ, au temps où le Christ fut baptisé par saint Jean.

96. - Mais le baptême de feu (de désir) est une parfaite conversion à Dieu par la contrition ou l'amour de Dieu par dessus tout avec le vœu explicite ou implicite du vrai baptême d'eau : ce dont il supplée la force, selon le concile de Trente quand à la rémission du péché, mais pas quant à l'impression du caractère, ni quant à la suppression de toute la peine du péché. Il est dit de feu, parce qu'il arrive par l'impulsion du Saint-Esprit, qui est représenté par une flamme. - Ainsi l'enseigne Viva<sup>3</sup>, Salmant<sup>4</sup> avec Suarez, Vasquez, Valentia, Croix<sup>5</sup> et les autres.

Et il est de Foi que par le baptême de feu les hommes sont aussi sauvés : voir le chapitre *Apostolicam, de presb. non bapt.* ; et le concile de Trente<sup>6</sup>, où il est dit que personne ne peut être sauvé *sans le lavement de la régénération ou de son vœu*. - Voir Petrocorens<sup>7</sup>.

97. — Baptismus vero *sanguinis* est sanguinis effusio, seu mors tolerata pro fide aut pro alta virtute christiana ; ut docet S. Thomas <sup>8</sup>, Viva <sup>9</sup>; Croix <sup>10</sup> cum Aversa, Gobat, etc. — Hic autem baptismus aequiparatur vero Baptismo ; quia quasi ex opere operato ad instar Baptismi remittit culpam et poenam. Dicitur *quasi*; quia martyrium non ita stricte operatur sicut sacramenta, sed ex quodam privilegio, ratione imitationis Passionis Christi; ut dicunt Bellarminus, Suarez, Sotus, Cajetanus etc., apud Croix <sup>11</sup>; et fuse Petrocorensis<sup>12</sup>.

Ideo martyrium prodest etiam infantibus, dum Ecclesia Sanctos Innocentes prout veros martyres colit. Hinc bene docet Suarez cum aliis, apud Croix <sup>13</sup>, oppositum esse saltem temerarium. - In adultis autem requiritur acceptatio martyrii, saltem habitualiter, ex motivo supernaturali; ut Coninck, Cajetanus, Suarez, Bonacina et Croix <sup>14</sup>; contra Viva<sup>15</sup>, qui nullam requirit acceptationem.

Patet autem martyrium non esse sacramentum; quia martyrium non est actio instituta a Christo. Et ideo nec etiam fuit sacramentum baptismus Joannis,

97. — Le baptême de sang est l'effusion du sang, ou la mort pour la Foi ou pour une haute vertu chrétienne ; comme l'enseignent S. Thomas<sup>8</sup>, Viva<sup>9</sup>, Croix avec Aversa, Gobat, etc. — Mais ce baptême est comparable au vrai baptême, parce qu'il remet la faute et la peine quasiment *ex ope operato* à l'instar du Baptême. On dit "quasiment" car le martyr n'agit pas directement comme les sacrements, mais en vertu d'un certain privilège, à cause de l'imitation de la Passion du Christ; comme le disent Bellarmin, Suarez, Sotus, Cajetan etc. pareil chez Croix et largement développé chez Petrocorens.

C'est pourquoi le martyr est utile même aux enfants, tandis que l'Église honore les Saints Innocents comme vrais martyrs. Suarez avec les autres enseigne, chez Croix, que l'opinion opposée serait au moins téméraire. — Cependant pour les adultes l'acceptation du martyr est requise, au moins l'intention habituelle, par un motif surnaturel ; comme Coninck, Cajetan, Suarez, Bonacina et Croix l'enseignent contre Viva, qui lui n'exige aucune acceptation du martyr.

Cependant il est évident que le martyr n'est pas un sacrement car il n'est pas une action instituée par le Christ. C'est pourquoi le baptême de Saint Jean-Baptiste ne fut pas non plus un sacrement,

|   |   |
|---|---|
| qui non sanctificabat hominem,<br>sed tantum praeparabat ad Christi<br>adventum. - Viva <sup>16</sup> . | car il ne sanctifiait pas l'homme,<br>mais le préparait seulement à la<br>venue du Christ. – Viva <sup>16</sup> . |
|---|---|

<sup>1</sup> 3 P., qu. 66, art. 2. — <sup>2</sup> Tr. 2, cap. 1, num. 24 et seqq. - *Magister Sent.*, lib. 4, dist. 3, de Institut. Baptismi. - *Sotus*, in 4, dist. 3, qu. unic., art. 2, concl. 1. - *Vasq.*, disp. 140, cap. 3, n. 15; et cap. 6, n. 35. — <sup>3</sup> De Baptism., qu. 2, art. 1, n. 2. — <sup>4</sup> Tr. 2, cap. 1, num. 2. - *Suar.*, disp. 22, sect. 1, num. 6, v. *Tandem*. - *Vasq.*, disp. 146, cap. 4, art. 11. - *Valent.*, in 3 P., dise. 4, qu. 3, punct. 4. — <sup>5</sup> Lib. 6, part. 1, num. 244. — <sup>6</sup> Sess. 6, de Justific., cap. 4. — <sup>7</sup> De Bapt., cap. 2, qu. 6. — <sup>8</sup> 2<sup>a</sup>2<sup>a</sup>, qu. 124, art. 5. — <sup>9</sup> De Bapt., qu. 2, art. 1, n. 2. — <sup>10</sup> Lib. 6, part. 1, n. 232. - *Aversa*, de Bapt., qu. 70, sect. 6, v. *Secundo*. - *Gobat*, tr. 2, n. 603 et seqq. — <sup>11</sup> Lib. 6, part. 1, n. 238. — <sup>12</sup> De Bapt., cap. 2, qu. 3. - *Suar.*, loc. cit., n. 5, v. *Denique*. — <sup>13</sup> Loc. cit., n. 237. — *Coninck*, qu. 66, n. 136. — *Cajetan.*, in 2.m 2., qu. 124, art. 2, v. f. — *Suar.*, disp. 29, sect. 2, n. 3. (Non citatur a *Croix* pro hoc asserto). — *Bonac.*, disp. 2, de Bapt., qu. 1, punct. 1, n. 6. — <sup>14</sup> Loc. cit., n. 231. — <sup>15</sup> De Bapt., qu. 2, art. 1, n. 5. — <sup>16</sup> Loc. cit., n. 3.

Le Catéchisme du Concile de Trente mentionne le baptême de désir explicite des catéchumènes, dans le chapitre sur la nécessité du baptême il dit :

« Malgré cela l'Église n'est pas dans l'usage de donner le Baptême aux adultes aussitôt après leur conversion. Elle veut au contraire qu'on le diffère un certain temps. Ce retard n'entraîne point pour eux les dangers qui menacent les enfants, ainsi que nous l'avons dit plus haut. **Comme ils ont l'usage de la raison, le désir et la résolution de recevoir le Baptême, joints au repentir de leurs péchés, leur suffiraient pour arriver à la grâce et à la justification, si quelque accident soudain les empêchait de se purifier dans les Fonts salutaires.** »<sup>1</sup>

Voilà les enseignements qui viennent fermer la bouche de ceux qui prétendent que le Concile de Trente ne s'était pas prononcé sur cette question.

**Bruno Saglio**

---

<sup>1</sup> *Catéchisme du Concile de Trente*, p. 169 éditions Saint-Remi.

**LES DROITS DE DIEU  
ET LES DEVOIRS DE L'HOMME<sup>1</sup>**  
par le père Marie-Antoine, le Saint de Toulouse

*Nous avons retrouvé un article intéressant du père Marie-Antoine, le Saint de Toulouse, dont nous avons déjà publié aux ESR la biographie par le Rnd père Ernest de Beaulieu. Cet article est tiré de la revue Le Bloc Catholique, créée par Joseph Esquirol le 1<sup>er</sup> novembre 1902, dans laquelle le père Marie-Antoine était invité à y publier quelques articles, ici dans le n°9 de juillet 1903. Voici comment cette revue se présentait : « une Revue nouvellement fondée, par un groupe d'hommes de bonne volonté, à l'intention de la jeunesse. Son nom : le Bloc catholique ; ses attributs : revue mensuelle, toute doctrinale, en-dehors et au-dessus des contingences et des partis politiques ; en un mot, une revue exclusivement soucieuse d'étudier à la lumière de la foi chrétienne les questions religieuses, philosophiques, littéraires, scientifiques et sociales intéressant les jeunes... Son nom est, à lui seul, tout un programme. L'assaut formidable, opéré, de nos jours, contre l'Église et contre la société, par le bloc fortement discipliné de tous les groupes maçonniques, et les résultats très notables déjà obtenus par cette coalition monstrueuse, font naturellement naître la pensée et le désir de la formation du bloc de toutes les forces catholiques, tant pour soutenir plus vigoureusement le choc que pour prendre une énergique offensive. » Le combat d'il y a plus d'un siècle, est toujours le même, et ceux qui se mobilisaient, étaient animés des mêmes principes qui nous animent. La situation a simplement empirée...*

*La Rédaction*

Nous lisons dans *le Journal des Débats* (6 juin 1903) :

Un mot de M. Combes est resté célèbre dans le Grand Séminaire d'Albi, où notre très illustre Président du Conseil a été plusieurs années élève de théologie.

---

<sup>1</sup> Tout le monde a lu la belle lettre du P. Marie-Antoine à M. Trarieux, président de la Ligue des Droits de l'homme et du citoyen. Cet article est le corollaire naturel et lumineux de cette lettre.

« La Révolution qui a commencé par la *Déclaration des Droits de l'Homme* ne finira que par la *Déclaration des Droits de Dieu*. »

Si tout le monde au Grand Séminaire d'Albi se souvient du mot resté célèbre, il y en a un qui, hélas ! l'a grandement oublié. La lecture attentive des pages suivantes pourra le lui remettre très utilement en mémoire.

### I. — Nécessité et opportunité de leur proclamation

Il faut proclamer ces Droits et ces Devoirs, et les proclamer bien haut : rien de plus nécessaire, rien de plus opportun.

La proclamation des *Droits de l'Homme*, en mettant de côté les *Droits de Dieu*, a été la cause de tous les malheurs. La proclamation des *Droits de Dieu* nous portera tout bonheur.

« J'ai parcouru le monde, j'ai tout examiné et tout approfondi » a dit Ferdinand Le Play, le plus grand et le plus parfait observateur du siècle qui vient de finir, « et j'ai constaté, et cela chez tous les peuples sans exception, qu'il n'y a de bonheur pour les individus, les familles et les nations que dans le respect des *Droits de Dieu* et dans le parfait accomplissement de tous les devoirs qui en découlent. La mesure du bonheur a été, est et sera toujours et partout la mesure de ce respect et de cette fidélité. »

Paroles d'or ! Bien comprises, elles font de la terre un paradis ; méconnues, c'est l'enfer. Bien comprises, c'est la Cité de Dieu ; méconnues, c'est la Cité de Satan.

### II. — Les deux Cités.

Ces deux cités sont plus que jamais en présence ; elles se livrent en ce moment une guerre décisive.

Cette guerre a commencé au Ciel quand Satan, se révoltant contre Dieu et contre ses droits, s'écria : « Je ne servirai pas. » Elle a commencé sur la terre quand l'homme trompé par Satan poussa ce même cri de révolte.

Au ciel l'archange saint Michel, en proclamant les *Droits de Dieu*, a terrassé Satan. Sur la terre le Dieu même des archanges est